

Assemblée Générale - 28 janvier 2017 - Télémedecine

Le Docteur Perrard rappelle qu'à la suite de l'article 36 un projet a été élaboré, sous l'égide du Syndicat, pour les cardiologues libéraux concernant le suivi des insuffisants cardiaques.

La lecture est réservée à nos abonnés.

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

Se connecter

- [Mot de passe oublié ?](#)